



Envoi au contrôle de légalité le : 2 juillet 2024

Publication électronique le : 2 juillet 2024

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 17 JUIN 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Alexandre MALFAIT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Valérie CUVILLIER, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Stéphanie RIGAUD.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

ACTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE ENFANCE ET FAMILLE

(N°2024-252)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et, notamment, ses articles L.112-1 et suivants, L.115-1 et suivants, L.121-1 et suivants et L.221-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2024-204 de la Commission Permanente en date du 27/05/2024 « Actions dans le cadre de la politique enfance et famille » ;

Vu la délibération n°2023-279 du Conseil départemental en date du 19/06/2023 « Bien grandir dans le Pas-de-Calais : schéma départemental de l'enfance et de la famille 2023-2027 » ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais - Pacte des solidarités humaines » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et, notamment, ses articles 18, 20 et 29 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion en date du 03/06/2024 ;

Madame Blandine DRAIN, intéressée à l'affaire, n'a pris part ni au débat, ni au vote

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer, au Centre socio-culturel intercommunal Hucqueliers et environs, une participation financière d'un montant de 7 000 euros, soit 2 500 euros pour la réalisation du projet « Môm'ents famille » ; 1 500 euros pour la réalisation du projet « Parents rela'x » et 3 000 euros pour la réalisation du projet « Collectif familles », au titre de l'année 2024, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec le Centre socio-culturel intercommunal Hucqueliers et environs, les conventions correspondantes, selon les modalités et conditions présentées au rapport et en annexe 1 joints à la présente délibération, et dans les termes du modèle type adopté lors de la Commission Permanente du 27 mai 2024.

Article 3 :

La dépense versée en application de l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C02-421K03	6568//934213	Actions partenariales Enfance Famille	492 720,00	7 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 1 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 17 juin 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Annexe 1

au rapport « Actions dans le cadre de la politique enfance et famille »

dans le cadre de la 2^{ème} commission – Solidarités Humaines

du lundi 3 juin 2024

3 projets sont proposés :

Territoire du Montreuillois-Ternois

Projets portés par le Centre socioculturel intercommunal Hucqueliers et environs :

- Môm'ents famille
- Parents rela'x
- Collectif familles

Projets portés le Centre Socioculturel Intercommunal (CSCI) Hucqueliers et environs

Les 3 projets sont travaillés avec l'ensemble des acteurs du territoire : Communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois, Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Mutualité Sociale Agricole, relais petite enfance, réseau Parentalité 62, Maison du Département Solidarité (MDS).

Les objectifs sont de :

- permettre de passer un temps privilégié avec ses enfants en dehors du quotidien,
- permettre aux parents de prendre du temps pour eux,
- favoriser les échanges de pratiques au sein du couple parental,
- permettre aux familles de sortir de l'isolement.

Le projet s'adressera aux familles habitant sur le territoire de compétence du CSCI.

Les actions se dérouleront principalement au CSCI, sur toute l'année 2024.

1.1. Projet « Môm'ents famille »

Bilan de l'action 2023

Le Département en 2023 a accompagné ce projet à hauteur de 2 500 euros dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille.

112 ateliers pour les parents-enfants ont été organisés (expression corporelle, détente et bien-être bébé, bébé signe, motricité, éveil musical, poterie, socio-esthétique) et ont touché 87 familles différentes.

Les activités permettent de resserrer les liens familiaux.

Le CSCI propose la poursuite de cette action pour l'année 2024.

Présentation de l'action 2024

Des ateliers enfants-parents 0-3 ans et 3 ans et plus, reposant sur différents supports seront proposés : activités manuelles (poterie, peinture), sportives (motricité, sport en famille), détente et bien être (atelier cuisine, socio esthétique).

Ces ateliers ont pour but d'amener les parents à réfléchir sur leurs pratiques éducatives.

Les activités seront encadrées par un intervenant et le référent familles. La puéricultrice de Protection Maternelle et Infantile (PMI) sera présente pour les activités destinées aux moins de trois ans afin de répondre aux questions des familles sur la petite enfance.

Ces professionnels favoriseront les échanges autour de la parentalité pendant l'activité.

Durant les ateliers, les parents et enfants seront amenés à réaliser des objets qu'ils pourront ramener à la maison, permettant ainsi de poursuivre les échanges en famille.

112 séances seront programmées sur l'année.

Demande de participation financière au titre de l'année 2024

Le coût prévisionnel de l'action est de 20 610 euros.

Ce projet mobilise financièrement la CAF (15 996 euros) et l'intercommunalité (2 114 euros).

La participation du Département sollicitée est d'un montant de 2 500 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 2 500 euros.

1.2 Projet « Parents rela'x »

Bilan de l'action 2023

Le Département a accompagné financièrement ce projet à hauteur de 1 500 euros dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille au titre de l'année 2023.

19 ateliers ont été organisés (cuisine, temps d'échanges, gestion du stress, socio-esthétique) et ont concerné 19 familles différentes.

Le CSCI propose la poursuite de cette action pour l'année 2024.

Présentation de l'action 2024

Il s'agit de temps d'échanges entre parents autour de la thématique parentalité (l'alimentation du tout-petit, le sommeil...), dans le cadre d'ateliers.

A la demande des familles, de nouvelles actions seront mises en place : ateliers d'art thérapie, manuels (carterie, kokédama), de relaxation...

Ces ateliers sont réservés aux parents.

Ces derniers sont sollicités dans le choix, l'élaboration et l'animation des ateliers à mettre en place.

Les ateliers seront animés par un intervenant avec le soutien du référent familles.

Afin de permettre aux parents de se libérer plus facilement et d'assister à ces actions, des activités encadrées par des animateurs du CSCI seront mises en place en parallèle pour les enfants.

Les professionnels feront en sorte de favoriser les échanges autour de la parentalité pendant l'activité et de permettre aux parents de repérer des pratiques différentes qu'ils ont pu observer chez un autre parent et qu'ils aimeraient tester à la maison. Un retour leur sera demandé sur la pratique qu'ils ont repérée, essayée, et ce qu'ils en retiennent.

20 ateliers seront organisés sur l'année 2024.

Demande de participation financière au titre de l'année 2024

Le coût prévisionnel de l'action est de 6 296 euros.

Ce projet mobilise financièrement la CAF (4 796 euros).

La participation du Département sollicitée est d'un montant de 1 500 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 1 500 euros.

1.3 Projet « Collectif familles »

Bilan de l'action 2023

En 2023, le Département a accompagné ce projet à hauteur de 3 000 euros dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille.

Le collectif familles composé de 21 familles a mis en place 15 actions sur l'année : ateliers 0-3 ans, soirées jeux de société en famille, ateliers socio-esthétique, sorties culturelles.

Au-delà de la proposition et l'organisation d'actions, les familles s'impliquent dans les bilans des projets et s'investissent dans les manifestations ponctuelles organisées par le CSCI : Octobre rose, Téléthon.

Le CSCI propose la poursuite de cette action pour l'année 2024.

Présentation de l'action 2024

Les rencontres du collectif auront lieu tous les 2 mois.

Les objectifs de cette action sont :

- que le parent ait une meilleure confiance en lui pour être plus disponible aux autres par le biais des ateliers socio-esthétique, pour améliorer l'estime de soi,
- que la participation des membres de la famille soit active par le biais d'actions et sorties adaptées pouvant ainsi réunir l'ensemble de la famille afin de partager et recréer/resserrer le lien intrafamilial,
- que les familles en situation d'isolement intègrent le collectif et ses actions par le biais d'une communication sur l'ensemble du territoire, avec le soutien des mairies, des partenaires ; en favorisant l'accès aux actions par des tarifs adaptés en fonction de la composition familiale et des revenus,
- que les actions soient de véritables lieux ressources pour les familles, qu'elles puissent échanger en famille, qu'elles créent des supports qui leur permettront de poursuivre les échanges à la maison.

Autour d'un temps convivial, les parents réfléchiront et construiront ensemble les temps en famille à venir. Ils seront accompagnés dans leurs démarches par le référent familles.

Ces temps d'échanges seront renouvelés autant de fois que nécessaire jusqu'à ce que les démarches aboutissent à des actions concrètes pour les familles : ateliers socio esthétique, soirées jeux en famille, ateliers détente pour parents, visites culturelles, ludiques, activités manuelles et sportives en famille.

Ils participeront également aux évaluations des actions et dans la préparation des temps forts parentalité comme Noël.

Une activité parallèle animée par un animateur du CSCI sera mise en place pour les enfants.

Demande de participation financière au titre de l'année 2024

Le coût prévisionnel de l'action s'élève à 7 060 euros.

Ce projet mobilise financièrement l'intercommunalité (2 764 euros) et la CAF (1 296 euros).

La participation du Département est sollicitée à hauteur de 3 000 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 3 000 euros.

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Direction de l'Enfance et de la Famille
Service Départemental de la Coordination des Politiques
Enfance et Famille

RAPPORT N°25

Territoire(s): Montreuillois-Ternois

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 17 JUIN 2024

ACTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE ENFANCE ET FAMILLE

Les Maisons du Département Solidarité (MDS) développent des projets d'accompagnement des familles en lien avec leurs partenaires. Ces actions se veulent complémentaires des actions et missions mises en œuvre par le Département dans le champ notamment de la prévention et du soutien à la parentalité.

Ces actions de soutien à la parentalité répondent à l'engagement n°1 du nouveau Schéma départemental de l'enfance et de la famille 2023-2027 qui est de « Favoriser les interventions précoces pour prévenir les difficultés des familles, des enfants et des jeunes » et s'inscrivent pleinement dans l'ambition n°2 « Aller au-devant des personnes les plus vulnérables » du Pacte des solidarités humaines 2022-2027.

Elles ont pour objectifs de répondre aux défis fixés par celui-ci :

- pour une société qui reconnaît la place de chacun,
- aux côtés de chacun dans les moments de fragilité,
- garantir la qualité de vie dans l'accueil et l'accompagnement,
- fédérer pour développer les solidarités.

3 actions sont proposées. Pour chacune, l'annexe reprend :

- le bilan de l'action en N-1 le cas échéant,
- une présentation de l'action proposée en reconduction ou action nouvelle,
- le montant de la proposition de la participation départementale.

Pour ces 3 projets, un financement auprès du Département dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille et notamment la fiche n°2 « Renforcer les actions de prévention destinées aux enfants et aux familles, en s'adaptant aux thématiques nouvelles » est sollicité à hauteur de 7 000 euros au titre de l'année 2024.

Territoire	Nom du projet	Porteur	Coût global de l'action en euros	Montant alloué en euros
Montreuillois-Ternois	Môm'ents famille	Centre socioculturel intercommunal Hucqueliers et environs	20 610	2 500
	Parents rela'x		6 296	1 500
	Collectif familles		7 060	3 000

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'attribuer, au Centre socioculturel intercommunal Hucqueliers et environs, une participation financière d'un montant de 7 000 euros, soit 2 500 euros pour la réalisation du projet « Môm'ents famille » ; 1 500 euros pour la réalisation du projet « Parents rela'x » et 3 000 euros pour la réalisation du projet « Collectif familles », au titre de l'année 2024 ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec le bénéficiaire susmentionné, les conventions correspondantes, selon les modalités et conditions présentées au présent rapport et en annexe 1, dans les termes du modèle type adopté lors de la Commission Permanente du 27 mai 2024.

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C02-421K03	6568/934213	Actions partenariales Enfance Famille	492 720,00	490 000,00	7 000,00	483 000,00

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/06/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY